



# PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES GRIEFS : PROBLÈMES LIÉS À LA DESCRIPTION DU TRAVAIL

*Des griefs peuvent être déposés dans trois vastes domaines – descriptions de travail, classification et rémunération. Chacun de ces aspects est discuté dans un feuillet distinct.*

## ***Pourquoi est-il important d'avoir un énoncé des fonctions complet et à jour?***

Le salaire que vous recevez vient rémunérer le travail que vous effectuez. C'est pourquoi il est important que l'énoncé de vos fonctions soit à jour et exact, à savoir qu'il traduise parfaitement ce que vous faites. La pertinence de la description de travail remise à l'employé(e) constitue sans aucun doute l'un des secteurs où il y a le plus de frictions syndicales-patronales au niveau local.

## ***Que se passe-t-il si je n'ai pas de copie de l'énoncé de mes de fonctions et de mes responsabilités?***

La convention collective vous donne deux droits fondamentaux. Tout d'abord, sur simple demande, vous avez le droit de recevoir l'énoncé de vos fonctions et responsabilités et, s'il y a lieu, la cotation affectée, par facteur, au poste qui vous a été attribué. Deuxièmement, cet énoncé de fonctions doit être complet et à jour. Les employés ont aussi le droit de recevoir une copie de l'organigramme sur lequel est précisé l'emplacement de leur poste dans l'organisation.

Si vous n'avez pas d'énoncé de vos fonctions et responsabilités, demandez-en une copie. Si votre employeur ne vous remet pas cet énoncé, comme il devrait le faire en vertu des dispositions de la convention collective, vous devriez alors déposer un grief.

Lorsque vous aurez reçu une copie de votre énoncé des fonctions et responsabilités, vous devriez examiner de près la description de travail qui vous est remise et vous assurer qu'elle est complète et à jour. Lorsqu'un membre prétend que

l'énoncé des fonctions et responsabilités que lui a remis la direction n'est ni complet ni à jour, un grief – en vertu de l'article de la convention collective en vigueur sur les énoncés de fonctions – devrait alors être déposé.

Il est important de déposer un grief dans les règles, pour que le différend soit réglé d'une manière qui vous soit acceptable. Il est bon de prendre en considération un certain nombre de facteurs lors de la préparation d'un grief sur votre énoncé de fonctions.

## LIBELLÉ DU GRIEF

À l'instar des autres griefs, le libellé devrait être bref, simple et direct. N'y incluez aucun argument.

### Énoncé des fonctions

Le grief sur « **l'énoncé des fonctions** » doit être réglé avant qu'une classification exacte ne puisse être faite.

N'oubliez pas que votre énoncé de fonctions doit traduire les fonctions que vous exécutez, ainsi que le travail que vous avez fait durant la période de rétroactivité en question.

Énoncé des fonctions	
<b>Énoncé du grief</b>	
Je dépose un grief contre le fait que l'employeur a omis de me doter d'une description précise et à jour des fonctions et responsabilités attribuées à mon poste, ce qui constitue une violation de l'article ***** de ma convention collective.	
<b>Mesure de redressement demandée</b>	
Que l'employeur me remette immédiatement une description précise et à jour des fonctions et responsabilités attribuables à mon poste, conformément à l'article ***** de ma convention collective. Je demande à être présent(e) à l'audience, à être représenté(e) à tous les niveaux de la procédure de règlement des griefs et à n'être assujetti(e) à aucun préjudice concernant ledit grief.	

### Nota :

Si vous désirez augmenter vos chances d'avoir la date d'entrée en vigueur, un [grief sur la rémunération d'intérim](#) devrait être déposé au début du processus. Toutefois, ce grief devrait être mis en suspens en attendant l'examen relatif à l'énoncé des fonctions et à la classification/au processus de règlement des griefs. Veuillez consulter le feuillet intitulé « Procédure de règlement des griefs – Rémunération » qui se trouve dans la trousse d'information.

(Novembre 2005)